



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 septembre 2015 à 20h00

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames MARTIN Francine, RICARD Edwige, CLOIREC Céline, BRENET Martine, BICHET Monique et Messieurs COPPOLA Ernest, PREVITALI Christian

Procurations: de M. COPPOLA Ernest à M. PARRA Miguel
de Mme RICARD Edwige à M. CUENOT Éric
de Mme BICHET Monique à M. MAILLOT Dominique

Secrétaire : M. LETHIER Daniel

Le Maire certifie :

que la convocation du conseil municipal a été faite le 11 septembre 2015;

que le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 21 septembre 2015, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 5 août 2015

2. Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association : « Les Vétérans du Foot »

3. Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association des parents d'élèves.

4. Informations diverses :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
- ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- ✓ Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- ✓ Compte-rendu des actions engagées par le Comité de Jumelage pour son développement (JL BERNER)
- ✓ Porteur du projet de développement durable : extinction EP
- ✓ Jour de la nuit le 9/10/2015 : recherche de bénévoles
- ✓ Nettoyage d'automne le 10 octobre 2015 / Organisation
- ✓ Programmation d'une réunion de la commission des finances
- ✓ Montant 2015 du reversement de l'Etat en compensation des exonérations des taxes locales

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 5 août 2015

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 5 août 2015. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Les Vétérans du Foot

Les membres de l'association Les Vétérans du Foot procèdent au stockage d'une partie du matériel dont ils ont besoin pour leurs activités sportives dans le garage d'une superficie de 6 m² situé, Grande Rue à Mamirolle.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, qu'il convient donc d'établir, avec cette association une convention de mise à disposition de ce local.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention régissant les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'utilisation de ce local, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec l'Association Les Vétérans du Foot.

3. Signature de la convention de mise à disposition des locaux avec l'association l'amicale des parents d'élèves de Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte

L'association « l'Amicale des parents d'élèves de Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte » mène, chaque année, un certain nombre d'actions afin de récolter des fonds destinés à financer les sorties scolaires et autres manifestations proposées par le SIVOS Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte.

Dans ce cadre, la commune de Mamirolle met à disposition de l'association, le local « Pompier » d'une superficie totale de 63.13 m² situé chemin de Meloux à Mamirolle et composé des 3 pièces suivantes :

- pièce principale de 44.85 m²
- 2 pièces annexes d'une superficie chacune de 9.14 m²

Monsieur le Maire précise que ce local permet à l'association d'entreposer des papiers / journaux et objets divers destinés à la vente

Une convention de mise à disposition gratuite de ce local et régissant les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'utilisation de ce dernier a donc été rédigée.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnées avec l'Association « l'Amicale des parents d'élèves Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte.

4. Informations diverses

4.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

| | NOM | Lieu des travaux | Nature des travaux | Décisions |
|----------------|-----------------------|------------------------|--|-----------------------|
| Décision de DP | M. CHARPIN Mickaël | 3 Rue des Quatre Vents | Réfection de toiture : remplacement des tuiles existantes par des tuiles cuites de couleur ardoisée et pose d'un PVC anthracite en dessous de toit | Accordé le 06/08/2015 |

| | | | | |
|----------------|---|---|---|---|
| | M. CONTOZ Martial | 22 Rue du Stade | Ravalement de façades : crépis couleur ton pierre | Accordé le 18/08/2015 |
| | M. SAMET Larsall | 1 Rue Lucien Febvre | Construction d'un abri de jardin de 12 m2 | Accordé le 14/09/2015 |
| Décision de PC | SAS Maisons CONTOZ / Philippe Patrice | Lotissement La Vye de Gennes - Lot n°1 18 rue de la Vye de Gennes | Construction d'une maison d'habitation de 103 m2 | Accordé le 10/08/2015 |
| | Mme GROSPERRIN Elisabeth | 5 Rue du Stade | Réhabilitation d'une maison d'habitation (Démolition partielle de l'appentis façade sud-ouest, création de 2 baies vitrées, modification porte fenêtre véranda, modification porte grenier en porte fenêtre avec garde-corps) | Accordé le 10/08/2015 |
| | SAS Maisons CONTOZ / M. et Mme MAGLOIRE Raphaël | Lotissement La Vye de Gennes - Lot n°8 4 rue de la Vye de Gennes | Construction d'une maison d'habitation de 94 m2 | Accordé le 13/08/2015 |
| | SAS Maisons CONTOZ / M.GUILLAUME Olivier | Lotissement La Vye de Gennes 6 Lot n° 7 | Construction d'une maison d'habitation de 113 m2 | Accordé le 13/08/2015 |
| | M. CHOUET Philippe | 2 Chemin de la Laiterie | Agrandissement d'un garage | Accordé le 19/08/2015 |
| | M. TOURNOUX Yann et Mme CREVOISIER Camille | Rue des Quatre Vents | Construction d'une maison d'habitation de 115 m2 | Accordé le 04/09/2015 |
| Dépôt de PC | GAEC des Combottes | 42 Rue du Stade | Construction d'une fosse à lisier circulaire enterrée non couverte | Demande de pièces complémentaires le 07/09/2015 |

| | Pétitionnaire | Références cadastrales | Adresse du terrain |
|--|------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Demande de certificat d'Urbanisme opérationnel | TISSERAND Romain | Section AE n°27 et n°30 | Rue du Stade et Rue de Roussey |

| | Pétitionnaire | Références cadastrales | Adresse du terrain | Décision |
|-----------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|--------------------|
| Déclaration d'intention d'aliéner | SCP RACLE et COLIN | Section AI n°16 | 27 Grande Rue | Refus de préempter |

4.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Travaux d'extension du réseau AEP, chemin des Prairies et création d'un regard EU sur réseau existant, rue des Quatre Vents

Titulaire : SARL BULLOZ

Montant : 12 612 € TTC

Objet : Taille-haie multi fonctions

Titulaire : SARL Motoculture Comtoise

Montant : 1 335.51 € TTC

4.3. Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ratifiée par l'Assemblée Nationale le 20 juillet et le Sénat le 21 juillet 2015, fixe au 27 septembre 2015 le délai pour déposer en Préfecture un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) à tous les propriétaires ou gestionnaires d'Établissement Recevant du Public (ERP) dont le ou les établissements n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014.

En 2011, Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est lancée dans un premier diagnostic d'accessibilité réalisé par la société SOCOTEC en groupement de commandes avec les communes de la CAGB. Ce diagnostic portait sur la voirie et les espaces publics ainsi que sur les ERP communaux.

En 2015, la commune a souhaité adhérer à un nouveau groupement de commandes pour recruter un bureau d'études chargé de l'accompagner dans l'élaboration des Ad'Ap.

La société QCS a ainsi été missionnée pour :

- remettre à jour les diagnostics d'accessibilité des différents IOP (Installation Ouverte au Public) et ERP (Établissement Recevant du Public) afin de prendre en compte les changements d'usage, les travaux réalisés, l'évolution des normes
- programmer les travaux de mise en accessibilité à réaliser selon la période appropriée (3,6 ou 9 ans)
- accompagner la commune dans les éventuelles demandes de dérogations à effectuer
- procéder à la formalisation et à la présentation des Ad'Ap

Monsieur le Maire après avoir présenté aux membres de l'assemblée le travail effectué par le bureau d'étude précise qu'il sera nécessaire d'approuver, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, ces Ad'Ap avant dépôt des dossiers en Préfecture.

4.4. Compte rendu des actions engagées par le Comité de Jumelage pour son développement

Depuis cet été, le comité de jumelage Mamirolle-Kostelec a engagé une réflexion visant en particulier à étendre le champ de ses activités en direction de la jeunesse et des familles tout en s'appuyant sur les succès passés qui ont su pérenniser les liens de forte amitié entre les deux villes.

Une communication plus intensive va être mise en place en utilisant divers supports.

Le comité de jumelage souhaite en particulier pouvoir utiliser des supports d'affichage dans la commune. La pose d'un panneau « Commune jumelée avec Kostelec (Rep Tchèque) » à l'entrée du village est également en projet.

Afin d'amorcer de futurs liens, il sera proposé aux associations de Mamirolle qui le souhaitent de participer à une soirée le 23 octobre à 19h00 à la salle des fêtes de Mamirolle pour une présentation de Kostelec et des activités associatives qui y existent en espérant susciter des initiatives.

4.5. Projet de développement durable.

Pour la protection de la biodiversité, pour éviter la pollution lumineuse, pour réaliser des économies d'énergie et donc des économies financières sur le budget communal, un groupe de travail composé de Messieurs Daniel HUOT, Daniel LETHIER, Jean-Louis BERNER et de Mesdames Séverine SEYER et Cécile BOURGOIN est constitué afin d'étudier le projet d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Ce projet sera piloté par Monsieur Daniel LETHIER.

4.6. Jour de la nuit le 09/10/2015 : recherche de bénévoles

La communauté d'agglomération du Grand Besançon et les communes de Gennes et de Montfaucon organisent conjointement, le vendredi 9 octobre 2015, une manifestation intitulée « Le Jour de la nuit »

Dans ce cadre, ces collectivités recherchent des bénévoles afin d'encadrer les différentes animations mise en place à cette occasion : écoute paysagère, observation des insectes nocturnes et du ciel étoilé, lecture paysagère.

Les personnes qui souhaiteraient se porter volontaire à cette occasion sont invitées à se faire connaître à l'accueil de la commune de Mamirolle.

4.7. Nettoyage d'automne : samedi 10 octobre 2015.

Dans la continuité du nettoyage de printemps du 18 avril dernier, le Comité Consultatif « Environnement et Développement Durable » organise un nettoyage d'automne le 10 octobre 2015. L'objectif de ce type d'évènement est de sensibiliser chacune et chacun à la nécessité de respecter notre environnement et notre cadre de vie.

La population est conviée, **le samedi 10 octobre 2015 à 9h00 à la mairie** pour la formation des groupes et le départ. L'arrivée est prévue, dans la matinée, à la salle des fêtes où le pot de l'amitié sera offert par la commune.

4.8. Programmation d'une réunion du Comité Consultatif sécurité routière

Le Comité Consultatif « sécurité routière » se réunira le samedi 3 octobre 2015

4.9. Montant 2015 du reversement de l'Etat en compensation des exonérations des taxes locales.

L'Etat a procédé en 2015 à un reversement à la commune de 11 441 € en compensation des exonérations des différentes taxes locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal se tiendra **le vendredi 25 septembre 2015 à 20h00**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER

Le Maire,

Daniel HUOT